

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1753

20 août 2007

SOMMAIRE

Ad Hoc Consulting S.A.	84112	Lubengo International S.A.	84131
Advent Knight S.à.r.l.	84137	Mangrove II S.C.A. SICAR	84136
Aerium Waibstadt S.à r.l.	84131	Marin Holding S.A.	84107
Aliunde S.A.	84133	Media Translations and Accountancy S.à r.l.	84129
Artil S.A.	84134	Media Translations S.à r.l.	84129
Azure S.à r.l.	84120	Melida S.à r.l.	84103
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l.	84136	Myosotis S.A.	84135
Caliopé International Investment S.A.	84098	Natixis International Funds (Lux) I	84120
Codofinances S.A.	84101	Natixis International Funds (Lux) I	84101
Compact AG	84134	O.B.B. Wembley S.A.	84130
COREplus II Lux GP, S.à r.l.	84113	OLSOMMER Rémy S.à r.l.	84133
CP (Luxco) I S.à r.l.	84143	Opportunity Properties Holding Luxem- bourg S.A.	84131
Dexia Prime Advanced	84100	Orogen Investment S.A.	84107
Dropal S.A.	84136	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	84108
Finance Events S.A.	84112	Pastelle S.A.	84132
Finestra S.A.	84133	Pfizer Luxco Holdings Sarl	84143
Fortune Fund	84143	Pictet & Cie (Europe) S.A.	84131
Frankline International S.A.	84136	Robeco Multimanager Funds	84098
Global Trend Equity OP	84101	Santander	84102
Harden S.A.	84135	Sasoni S.A.	84132
I.I.T., an International Investment Trust	84102	SBS Broadcasting S.à.r.l.	84103
Invesco European Hotel Real Estate Fund	84100	SBS Broadcasting S.à.r.l.	84108
IXIS International Funds (Lux) I	84120	So.Co.Par S.A.	84119
Jalfin S.A.	84130	Sodexho Résidences Services	84132
Jaune Services S.A.	84135	Sogedic Holding S.A.	84120
JPMorgan Fleming Portfolio Strategies Funds	84099	Third Millennium Investments S.A.	84134
KKR PEI SICAR, S.à r.l.	84101	Tialma S.A.	84134
KKR PEI SICAR, S.à r.l.	84103	Tosinvest International S.A.	84132
La Fayette Lux 1	84144	Tridoc S.A.	84133
LDR S.A.	84131	TriGlobal	84102
Leasinvest Immo Lux Conseil S.A.	84144	Trolux G.m.b.H.	84135
Locatem S.A.	84099	W Industries Finances S.A.	84098

Caliope International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2007.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2007.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2007.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086561/279/17.

W Industries Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2007.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2007.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 novembre 2007.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086562/279/17.

Robeco Multimanager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.470.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders convened for 17 August 2007 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are herewith reconvened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 21 September 2007 at the registered office of the Company at 2.30 p.m.

Agenda:

The approval of the merger of ROBECO MULTIMANAGER FUNDS into ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS (ROBECO CGF), a société d'investissement à capital variable with multiple compartments, organised under Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (as amended), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Shareholders are informed that the full text of the merger proposal is available free of charge, at the registered office of the Corporation.

The resolution on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the meeting should inform the Corporation in writing (to the attention of Mrs A. Mélignon; fax: +352 2460 3331) not later than 18 September 2007.

Shareholders who do not agree with the proposed merger may request redemption of their shares, free of charge, until 4 p.m. (Luxembourg time) on 21 September 2007.

Luxembourg, 20 August 2007 (5 September 2007).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007087318/584/25.

Locatem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 11 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007087316/1267/17.

JPMorgan Fleming Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.734.

Notice is hereby given that the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the «Reconvened Extraordinary Meeting») of the Shareholders of JPMorgan Fleming Portfolio Strategies Funds (the «Company») will be held Wednesday, 26 September 2007 at 4.00 p.m. (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

Agenda:

1. Change of name of the Company to JPMORGAN PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS and consequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»).
2. Modification of the second paragraph of article 4 of the Articles which shall read as follows:
«The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended (the «2002 Law»).»
3. Amendment of Article 15 of the Articles to detail the modalities of calculation of quorum and majority at the Board meetings.
4. Amendment of Article 24, 25 and 26 of the Articles in order to provide that the general meetings are passed by a majority of the votes cast in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended.
5. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 5, 11, 15, 19, 22, 23, 24, 26, 27, 29 and 34 of the Articles.

A copy of the consolidated Articles can be obtained free of charge from the Registered Office of the Company.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Reconvened Extraordinary Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes of the Shareholders present or represented. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Reconvened Extraordinary Meeting are requested to use the Form of Proxy available from the Registered Office of the Company and return it no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 24 September 2007 at the office of the Administrative Agent, made for the attention of Mrs Cécile Bruyant, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 33 rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg or by fax addressed to the Corporate Secretariat, fax +352 26 96 97 30. If faxing the Form of Proxy, please also forward the original form by post.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007087317/755/39.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.664.

The extraordinary general meeting of the Shareholders of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND held on 19 July 2007 but could not validly deliberate and vote on the items of the agenda for lack of quorum. The Board of Directors has therefore decided to reconvene the Extraordinary General Meeting of shareholders.

Shareholders are hereby invited to attend the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company to be held on *5th September 2007* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, Luxembourg, to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. to replace the reference to the law of 19th July 1991 by reference to the law of 13th February 2007 on specialised investment funds and subsequently amend relevant articles of the articles of association wherever this reference occurs;
2. to change article 18 «ADVISORY BOARD» of the Articles of Incorporation to allow for Advisory board meetings to take place in locations other than Luxembourg and consequently delete the words «in Luxembourg» in the first sentence of the paragraph following the table «MATTERS REQUIRING APPROVAL BY THE ADVISORY BOARD»; and
3. to appoint Mr Eduard Koster, Head of Legal Engineering RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette as new director of the Fund until next Annual General Meeting.

No quorum is required for this meeting to deliberate and vote on the Agenda items.

To be validly adopted, resolutions in relation to item 1 and 2 of the Agenda must be taken by majority vote of two thirds of the shares present or represented and the resolution concerning item 3 of the agenda will be adopted by simple majority vote of the shares present and represented.

Shareholders may vote in persons or by proxy.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007081114/260/29.

Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société DEXIA PRIME ADVANCED qui se tiendra le *29 août 2007* à 11.30 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007;
5. Nominations des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007085140/755/24.

Codofinances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 29.414.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 août 2007 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007083680/655/16.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2424 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.195.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007085713/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06400. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086563/242/10.

(070102548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Global Trend Equity OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement GLOBAL TREND EQUITY OP a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.
von Frantzius / Brauckmann

Référence de publication: 2007086560/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01527. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Santander, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement SANTANDER a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.
von Frantzius / Brauckmann

Référence de publication: 2007086559/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01529. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

TriGlobal, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 8. Juli gültige Verwaltungsreglement 08/2007 des Fonds TriGlobal wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. August 2007.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG
Anell / Tiburzi

Référence de publication: 2007086558/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02780. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

I.I.T., an International Investment Trust, Fonds Commun de Placement (en liquidation).

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 6.084.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que par jugement du 2 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Chambre commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation du fonds commun de placement I.I.T., an INTERNATIONAL INVESTMENT TRUST, après constatation que tous les actifs disponibles ont été distribués aux ayants-droits. Pour ceux des ayants-droits dont les données disponibles n'ont pas permis aux liquidateurs la remise en leurs mains des dividendes de liquidation ou de partie de ceux-ci, les fonds correspondant aux dividendes non distribués ont été remis pour leur compte à la Caisse de Consignation de Luxembourg (3, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg, tél: 478-1, fax: 46.72.62) où ces fonds seront tenus à leur disposition pendant la durée légale de conservation ensemble avec le solde final des avoirs non distribués pour compte de tous les investisseurs, proportionnellement à leurs droits. Les livres et documents de la liquidation seront conservés et resteront déposés pendant la période légale de cinq ans à L-2317 Howald, 22, rue General Patton.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour copie conforme

J. Delvaux

Notaire

G. Baden / J. Delvaux

Les liquidateurs

Référence de publication: 2007087314/208/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2424 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.195.

—
EXTRAIT

En vertu d'une résolution du conseil de gérance adoptée le 10 mai 2007, la Société inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-116.195, a transféré son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 15 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007086936/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

Melida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.362.

—
The boards of managers of the private limited liability company MELIDA S.à r.l. (hereafter MELIDA) and of the private limited liability company SBS BROADCASTING S.à r.l. (hereafter SBS) agreed on 9 August 2007 to submit the present merger proposal to their general meetings of shareholders, in accordance with the provisions of Article 278 and Articles 261 and seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the «Law»).

In addition, it has been agreed upon that the persons mentioned hereafter are duly entitled to execute the present merger proposal on behalf of the board of managers, that is to say:

- as regards the company to be absorbed (MELIDA), Mr Conrad Albert, manager, residing in D-85774 Unterföhring, 7 Medienalle, Germany, by virtue of a power of attorney given under written resolutions of the managers of MELIDA dated 9 August 2007;

- as regards the absorbing company (SBS), PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l., manager, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by Mr Cédric Rath, by virtue of a power of attorney given under written resolutions of the managers of SBS dated 9 August 2007.

1.1. Description of the First Merger

The boards of managers of the aforementioned companies took the initiative in carrying out a merger by absorption of MELIDA by SBS, having the effect of transferring the entire assets and liabilities of MELIDA to SBS in accordance with the provisions of Article 278 and Articles 259 and seq. of the Law.

The aforementioned boards mutually agree to do whatever they are authorised to do with a view to completing the said merger under the terms determined hereafter. They hereby decide on the merger proposal that will be submitted to the respective general meetings of shareholders for approval.

At the end of the contemplated merger, SBS shall receive the entire assets and liabilities of MELIDA.

1.2. Mentions of Article 261 of the Law

1.2.1. General information relating to the companies affected by the First Merger (article 261, par. 2, a of the Law)

1.2.1.1. The absorbed company - MELIDA

The private limited liability company MELIDA, whose registered office is located at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.362, was incorporated under the name MELIDA S.à r.l. by a notarised deed executed before the civil law notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen in Luxembourg on 31 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 June 2006 under number 1145.

MELIDA's corporate object is as follows:

«The company shall have as its business purpose the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.»

MELIDA's share capital amounts to EUR 12,500.- and is represented by 500 shares, with a nominal value of EUR 25.- each.

1.2.1.2. The absorbing company - SBS

The private limited liability company SBS, whose registered office is located at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.393, was incorporated under its former corporate name PKS MEDIA, S.à r.l. by a notarised deed executed before the civil law notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen in Luxembourg on 17 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 January 2006 under number 88.

SBS's corporate object is as follows:

«The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

SBS's share capital amounts to EUR 9,639,200.- and is represented by 38,556 Class A shares, 77,114 Class B shares, 115,671 Class C shares and 154,227 Class D shares with a nominal value of EUR 25.- each.

1.2.2. Date as from which the transactions of the company to be absorbed shall be considered from a bookkeeping point of view as being done on behalf of the absorbing company (Article 261, par. 2, e of the Law)

The transactions of the company to be absorbed (MELIDA) shall be, from a bookkeeping point of view, considered as being done on behalf of the absorbing company (SBS) as from 1 August 2007.

1.2.3. Special rights (Article 261, par. 2, f of the Law)

All shares which constitute the capital of the absorbed company (MELIDA) are identical and give the same rights and advantages to their holders, in such a way that there is no need for creating shares in the absorbing company (SBS) with special rights.

1.2.4. Particular advantages granted to the members of the board of managers of the companies affected by the First Merger (Article 261, par. 2, g of the Law)

No social benefits are granted to the managers of the absorbed company (MELIDA) or to the managers of the absorbing company (SBS).

Considering that SBS owns already the entire share capital in MELIDA before this merger transaction, no new shares of SBS shall be created and issued for the purpose of the contemplated merger. The own equity of MELIDA will disappear at this occasion.

1.3. Amendments to the Articles of Association of the absorbing company

In the event of completion of the contemplated merger, the Articles of Association of the absorbing company (SBS) shall be amended.

1.4. Further provisions

1. The costs of the merger transaction shall be borne by SBS irrespective of the approval of this merger proposal.

2. The undersigned mutually agree to do whatever they are authorised to do with a view to completing the merger in the way mentioned above, subject to the approval of the proposal by the general meeting of shareholders of the companies to be merged and in accordance with the legal provisions and the provisions of Article 278 and Articles 261 and seq. of the Law.

3. The undersigned shall pass on to each other and to the shareholders of the companies to be merged any useful information, in the form stipulated by the legal provisions which apply to this merger transaction.

4. The documents and data exchanged between the companies within the framework of the present project are confidential.

5. The undersigned mutually agree to respect this confidentiality.

6. This merger proposal shall be submitted to the general meeting of shareholders of the company to be absorbed (MELIDA) and to the general meeting of shareholders of the absorbing company (SBS), at least 1 month after the filing of this proposal and its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in accordance with the provisions of Articles 9 and 262 of the Law, being understood that the boards of managers of the companies to be merged shall do whatever they can do for the date of approval to be on or around and, in any case, at least one month after the filing of this proposal with the Luxembourg Trade and Companies Register.

7. The present text is laid down on 9 August 2007, in Luxembourg, in 6 originals, each version being equivalent, with a view to being filed with the Luxembourg Trade and Companies Register, in accordance with the provisions of Article 262 of the Law.

8. The companies grant all power to Mr Jérôme Bouclier and Mr Romain Sabatier or in their absence, any other attorney-at-law of NautaDutilh AVOCATS LUXEMBOURG, each acting individually, with power of substitution, as its true and lawful agent and attorney-in-fact, to act in its name and on its behalf to file and execute, if necessary, any documents related to the filing of this proposal and its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This merger proposal was signed on 9 August 2007.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Cependant, en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

Les conseils de gérance de la société à responsabilité limitée MELIDA S.à r.l. (désignée ci-après MELIDA) et de la société à responsabilité limitée SBS BROADCASTING S.à r.l. (désignée ci après SBS) ont décidé le 9 août 2007 de soumettre le présent plan de fusion aux assemblées générales de leurs associés respectifs, conformément aux articles 278 et 261 et suiv. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Par ailleurs, il a été convenu que les personnes mentionnées ci-après sont autorisées à signer le présent plan de fusion au nom des conseils de gérance et, plus particulièrement:

- au regard de la société absorbée (MELIDA), Monsieur Conrad Albert, gérant, demeurant à D-85774 Ünterföhring, 7 Medienalle, Allemagne, mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par décision écrite des gérants de MELIDA en date du 9 août 2007;

- au regard de la société absorbante (SBS), PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l., gérante, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment représentée par M. Cédric Raths, mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par décision écrite des gérants de SBS en date du 9 août 2007.

1.1. Description de la première fusion

Les conseils de gérance des sociétés susmentionnées ont pris l'initiative de réaliser une fusion par absorption de MELIDA par SBS, ayant pour effet le transfert de l'ensemble des éléments d'actif et de passifs de MELIDA à SBS conformément aux articles 278 et 259 et suiv. de la Loi.

Les conseils de gérance susmentionnés ont consenti conjointement à mettre tout en oeuvre, dans la limite des leurs pouvoirs respectifs, afin mener cette fusion à son terme suivant les modalités définies ci-après. Ils déclarent par la présente que le présent plan de fusion sera soumis à leurs assemblées générales respectives des associés pour approbation.

Un fois la fusion projetée réalisée, SBS recevra l'ensemble des éléments d'actif et de passifs de MELIDA.

1.2 Dispositions de l'article 261 de la Loi

1.2.1 Informations générales relatives aux sociétés concernées par la Première Fusion (article 261, par. 2, a de la Loi)

1.2.1.1. La société absorbée - MELIDA

La société à responsabilité limitée MELIDA, dont le siège social se situe au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.362, a été constituée sous le nom de MELIDA S.à r.l. par acte notarié établi par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen à Luxembourg, le 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 janvier 2006 sous le numéro 1145.

L'objet social de la société MELIDA est défini comme suit:

«La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours; que ce soit par des prêts, garanties, ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans toutefois pouvoir bénéficier des avantages de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.»

Le capital social de MELIDA est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

1.2.1.2. La société absorbante - SBS

La société à responsabilité limitée SBS, dont le siège social se situe au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.393, a été constituée sous le nom de PKS MEDIA S.à r.l. par acte notarié établi par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen à Luxembourg, le 17 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 janvier 2006 sous le numéro 88.

L'objet social de SBS est défini comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie des ses actifs.

La société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Le capital social de SBS est fixé à neuf millions six cent trente-neuf mille deux cents euros (EUR 9.639.200,-) et est divisé en 38.556 parts sociales de classe A, en 77.114 parts sociales de classe B, en 115.671 parts sociales de classe C et en 154.227 parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

1.2.2. Date à partir de laquelle les transactions de la société absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme avant été effectuées pour le compte de la société absorbante (Article 261, par. 2, e de la Loi)

Les opérations de la société absorbée MELIDA seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante (SBS) à dater du 1^{er} août 2007.

1.2.3. Droits spéciaux (Article 261, par. 2, f de la Loi)

Toutes les parts sociales qui représentent le capital social de la société absorbée (MELIDA) sont identiques et ouvrent les mêmes droits et avantages à leurs porteurs, de sorte qu'il n'est nul besoin pour la société absorbante (SBS) de créer de nouvelles parts sociales ayant des droits spéciaux.

1.2.4 Avantages particuliers accordés aux membres des conseils de gérance des sociétés concernées par la Première Fusion (Article 261, par. 2, g de la Loi)

Aucun avantage social n'est accordé aux gérants de la société absorbée (MELIDA) ou aux gérants de la société absorbante (SBS).

Considérant que SBS détient déjà la totalité du capital social de MELIDA avant la fusion envisagée, aucune nouvelles parts sociales représentatives du capital social de SBS ne seront créées et émises aux fins de la fusion envisagée. L'entière existence du capital de MELIDA cessera d'exister à cette occasion.

1.3 Modifications des statuts de la société absorbante

En cas de réalisation de la fusion envisagée, les statuts de la société absorbante (SBS) seront modifiés.

1.4. Autres dispositions

1. Les coûts de la fusion envisagée seront à la charge exclusive de SBS et ce indépendamment de l'approbation finale du présent plan de fusion.

2. Les soussignés consentent mutuellement à tout mettre en oeuvre, dans la limite des leurs pouvoirs respectifs, afin mener la fusion envisagée à son terme suivant les modalités définies ci-dessus, et ce sous réserve de l'approbation du présent plan par l'assemblée générale des sociétés qui fusionnent et de la conformité aux dispositions légales et aux dispositions des articles 278 et 261 et suiv. de la Loi.

3. Les soussignés conviennent de s'échanger mutuellement et de communiquer aux associés des sociétés qui fusionnent toute information utile sous la forme établie par les dispositions légales qui régissent la présente fusion.

4. Les documents et les données échangées entre les sociétés dans le cadre du présent projet sont confidentiels.

5. Les soussignés consentent mutuellement à respecter cette confidentialité.

6. Le projet de fusion sera soumis à l'assemblée générale des associés de la société absorbée (MELIDA) ainsi qu'à celle de la société absorbante (SBS), au moins un mois après le dépôt du présent plan et sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en conformité avec les dispositions des articles 9 et 262 de la Loi, étant entendu que les conseils de gérance des sociétés qui fusionnent mettront tout en oeuvre pour que la date d'approbation soit autour du et dans tout les cas, au moins un mois après le dépôt du présent plan au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

7. Le présent texte est rédigé à la date du 9 août 2007, au Luxembourg, en six exemplaires originaux, chaque version étant identique en vue d'être publié au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 262 de la Loi.

8. Les sociétés donnent tout pouvoir à M^e Jérôme Bouclier et M^e Romain Sabatier, ou en leur absence, à tout avocat de NautaDutilh AVOCATS LUXEMBOURG, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme véritable représentant légal et mandataire, à agir en son nom et pour son compte aux fins de publier et de signer, dans la mesure du nécessaire, tout document relatif au dépôt du présent plan et à sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le présent plan de fusion a été signé le 9 août 2007.

Pour la société à responsabilité limitée SBS BROADCASTING S.à r.l.

PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

C. Raths

Pour la société à responsabilité limitée MELIDA S.à r.l.

C. Albert

Gérant

Référence de publication: 2007086727/5267/232.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03306. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 55.522.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082497/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03719. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Marin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.636.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007083175/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04618. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.878.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.393.

The boards of managers of the private limited liability company SBS BROADCASTING S.à r.l (hereafter SBS) and of the private limited liability company P7S1 BROADCASTING S.à r.l (hereafter P7S1) agreed on 9 August 2007 to submit the present merger proposal to their general meetings of shareholders, in accordance with the provisions of Article 278 and Articles 261 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the «Law»).

In addition, it has been agreed upon that the persons mentioned hereafter are duly entitled to execute the present merger proposal on behalf of the board of managers, that is to say:

- as regards the company to be absorbed (SBS), PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l., manager, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by Mr Cédric Raths, by virtue of a power of attorney given under written resolutions of the managers of SBS dated 9 August 2007;

- as regards the absorbing company, (P7S1), Mr Conrad Albert, manager, residing in D-85774 Unterföhring, 7 Medienalle, Germany, by virtue of a power of attorney given under written resolutions of the managers of P7S1 dated 9 August 2007.

1.1. Description of the second merger

The boards of managers of the aforementioned companies took the initiative in carrying out a merger by absorption of SBS by P7S1, having the effect of transferring the entire assets and liabilities of SBS to P7S1 in accordance with the provisions of Article 278 and Articles 261 et seq. of the Law.

The aforementioned boards mutually agree to do whatever they are authorised to do with a view to completing the said merger under the terms determined hereafter. They hereby decide on the merger proposal that will be submitted to the respective general meetings of shareholders for approval.

At the end of the contemplated merger, P7S1 shall receive the entire assets and liabilities of SBS.

1.2. Mentions of article 261 of the law

1.2.1. General information relating to the companies affected by the Second Merger (article 261, par. 2, a of the Law)

1.2.1.1. The absorbed company - SBS

The private limited liability company SBS, whose registered office is located at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.393, was incorporated under its former corporate name PKS MEDIA S.à r.l. by a notarised deed executed before the civil law notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen in Luxembourg on 17 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 January 2006 under number 88.

SBS's corporate object is as follows:

«The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

SBS's share capital amounts to EUR 9,639,200.- and is represented by 38,556 Class A shares, 77,114 Class B shares, 115,671 Class C shares and 154,227 Class D shares with a nominal value of EUR 25.- each.

1.2.1.2. The absorbing company - P7S1

The private limited liability company P7S1, whose registered office is located at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.878, was incorporated by a notarised deed executed before the civil law notary Maître Joseph Elvinger in Luxembourg on 28 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

P7S1's corporate object is as follows:

«The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

P7S1's share capital amounts to EUR 1,895,288,245.- and is represented by 1,895,288,245 shares with a nominal value of EUR 1.- each.

1.2.2. Date as from which the transactions of the company to be absorbed shall be considered from a bookkeeping point of view as being done on behalf of the absorbing company (Article 261, par. 2, e of the Law)

The transactions of the company to be absorbed (SBS) shall be, from a bookkeeping point of view, considered as being done on behalf of the absorbing company (SBS) as from the date of effectiveness of the Second Merger.

1.2.3. Special rights (Article 261, par. 2, f of the Law)

All shares which constitute the capital of the absorbed company (SBS) are identical and give the same rights and advantages to their holders, in such a way that there is no need for creating shares in the absorbing company (SBS) with special rights.

1.2.4. Particular advantages granted to the members of the board of managers of the companies affected by the Second Merger (Article 261, par. 2, g of the Law)

No social benefits are granted to the managers of the absorbed company (SBS) or to the managers of the absorbing company (P7S1).

Considering that P7S1 currently holds 97.668% of the share capital of SBS, no new shares of P7S1 shall be created and issued for the purpose of the contemplated merger. The own equity of SBS will disappear at this occasion.

The assets and liabilities of SBS will be revealed to their current estimated fair values. Any remaining difference between the total value of investment in SBS and the total revealed net assets of SBS will be recorded as goodwill.

1.3. Amendments to the articles of association of the absorbing company

In the event of completion of the contemplated merger, the Articles of Association of the absorbing company (P7S1) shall be amended.

1.4. Conditions precedent to the second merger

The boards of managers expressly agree that it is a condition precedent for this Second Merger to take place that:

(i) the First Merger between SBS and MELIDA S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.362 has become effective and

(ii) subsequently, to the legal and economic effectiveness of the First Merger, that the trust agreement entered into between MELIDA S.à r.l. (transferred by the First Merger to SBS as assignee) and SBS FINANCE BV dated April 25, 2006 is terminated.

1.5. Further provisions

1. The costs of the merger transaction shall be borne by P7S1 irrespective of the approval of this merger proposal.

2. The undersigned mutually agree to do whatever they are authorised to do with a view to completing the merger in the way mentioned above, subject to the approval of the proposal by the general meeting of shareholders of the companies to be merged and in accordance with the legal provisions and the provisions of Article 278 and Articles 261 et seq. of the Law.

3. The undersigned shall pass on to each other and to the shareholders of the companies to be merged any useful information, in the form stipulated by the legal provisions which apply to this merger transaction.

4. The documents and data exchanged between the companies within the framework of the present project are confidential.

5. The undersigned mutually agree to respect this confidentiality.

6. This merger proposal shall be submitted to the general meeting of shareholders of the company to be absorbed (SBS) and to the general meeting of shareholders of the absorbing company (P7S1), at least 1 month after the filing of this proposal and its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in accordance with the provisions of Articles 9 and 262 of the Law, being understood that the boards of managers of the companies to be merged shall do whatever they can do for the date of approval to be on or around and, in any case, at least one month after the filing of this proposal with the Luxembourg Trade and Companies Register.

7. The present text is laid down on 9 August 2007, in Luxembourg, in 6 originals, each version being equivalent, with a view to being filed with the Luxembourg Trade and Companies Register, in accordance with the provisions of Article 262 of the Law.

8. The companies grant all power to Mr Jérôme Bouclier and Mr Romain Sabatier or in their absence, any other attorney-at-law of NautaDutilh AVOCATS LUXEMBOURG, each acting individually, with power of substitution, as its true and lawful agent and attorney-in-fact, to act in its name and on its behalf to file and execute, if necessary, any documents related to the filing of this proposal and its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This merger proposal was signed on 9 August 2007.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Cependant, en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

Les conseils de gérance de la société à responsabilité limitée SBS BROADCASTING S.à r.l. (désignée ci-après SBS) et de la société à responsabilité limitée P7S1 BROADCASTING S.à r.l. (désignée ci-après P7S1) ont décidé le 9 août 2008 de soumettre le présent plan de fusion aux assemblées générales de leurs associés respectifs, conformément aux articles 278 et 261 et suiv. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Par ailleurs, il a été convenu que les personnes mentionnées ci-après sont autorisées à signer le présent plan de fusion au nom des conseils de gérance et, plus particulièrement:

- au regard de la société absorbée (SBS), PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l., gérant, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment représentée par M. Cédric Rath, mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par décision écrite des gérants de SBS en date du 9 août 2007;

- au regard de la société absorbante (P7S1), M. Conrad Albert, gérant, ayant son siège social au D-85774 Unterföhring, 7 Medienalle, Allemagne, mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par décision écrite des gérants de P7S1 en date du 9 août 2007.

1.1. Description de la deuxième fusion

Les conseils de gérance des sociétés susmentionnées ont pris l'initiative de réaliser une fusion par absorption de SBS par P7S1, ayant pour effet le transfert de l'ensemble des éléments d'actif et de passifs de SBS à P7S1 conformément aux articles 278 et 259 et suiv. de la Loi.

Les conseils de gérance susmentionnés ont consenti conjointement à mettre tout en œuvre, dans la limite des leurs pouvoirs respectifs, afin de mener cette fusion à son terme suivant les modalités définies ci-après. Ils déclarent par la présente que le présent plan de fusion sera soumis à leurs assemblées générales respectives des associés pour approbation.

Un fois la fusion projetée réalisée, P7S1 recevra l'ensemble des éléments d'actif et de passifs de SBS.

1.2 Dispositions de l'article 261 de la loi

1.2.1 Informations générales relatives aux sociétés concernées par la Deuxième Fusion (article 261, par.2, a de la Loi)

1.2.1.1. La société absorbée - SBS

La société à responsabilité limitée SBS, dont le siège social se situe au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.393, a été constituée sous le nom de PKS MEDIA S.à r.l. par acte notarié établi par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen à Luxembourg le 17 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 janvier 2006 sous le numéro 88.

L'objet social de la société SBS est défini comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie des ses actifs. La société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Le capital social de SBS est fixé à neuf millions six cent trente-neuf mille deux cents euros (EUR 9.639.200,-) et est divisé en 38.556 parts sociales de classe A, en 77.114 parts sociales de classe B, en 115.671 parts sociales de classe C et en 154.227 parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

1.2.1.2. La société absorbante - P7S1

La société à responsabilité limitée P7S1, dont le siège social se situe au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.878, a été constituée

par acte notarié établi par devant Maître Joseph Elvinger à Luxembourg, le 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'objet social de P7S1 est défini comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie des ses actifs. La société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Le capital social de P7S1 est fixé à un milliard huit cent quatre-vingt-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 1.895.288.245,-) et est divisé en un milliard huit cent quatre-vingt-quinze millions deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-cinq (1.895.288.245) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

1.2.2. Date à partir de laquelle les transactions de la société absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme ayant été effectuées pour le compte de la société absorbante (Article 261, par. 2, e de la Loi)

Les opérations de la société absorbée SBS seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante (P7S1) à compter du jour où la fusion prendra effet.

1.2.3. Droits spéciaux (Article 261, par. 2, f de la Loi)

Toutes les parts sociales qui représentent le capital social de la société absorbée (SBS) sont identiques et ouvrent les mêmes droits et avantages à leurs porteurs, de sorte qu'il n'est nul besoin pour la société absorbante (P7S1) de créer de nouvelles parts sociales ayant des droits spéciaux.

1.2.4 Avantages particuliers accordés aux membres des conseils de gérance des sociétés concernées par la Première Fusion (Article 261, par. 2, g de la Loi)

Aucun avantage social n'est accordé aux gérants de la société absorbée (SBS) ou aux gérants de la société absorbante (P7S1).

Considérant que P7S1 détient déjà 97,668% du capital de SBS avant la fusion envisagée, aucune nouvelle part sociale représentative du capital social de P7S1 ne sera créée et émise aux fins de la fusion envisagée. L'entière du capital de SBS cessera d'exister à cette occasion.

Tous les éléments d'actif et de passif de SBS seront valorisés et estimés à leurs valeurs de marché actuelles. Toute différence entre la valeur totale des investissements dans SBS et les actifs nets totaux valorisés de SBS sera enregistrée comme goodwill (survaleur).

1.3 Modifications des statuts de la société absorbante

En cas de réalisation de la fusion envisagée, les statuts de la société absorbante (P7S1) seront modifiés.

1.4. Conditions préalables a la deuxième fusion

Les conseils de gérance consentent expressément que, préalablement à cette Deuxième Fusion,

(i) la Première Fusion entre SBS et MELIDA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.362 soit devenue effective et,

(ii) par la suite, une fois la Première Fusion devenue effective du point de vue juridique et économique, que soit résilié le contrat de trust conclu entre MELIDA S.à r.l. (transférée par la Première Fusion à SBS devenue cessionnaire en vertu dudit contrat) et SBS FINANCE BV en date du 25 avril 2006.

1.5. Autres dispositions

1. Les coûts de la fusion envisagée seront à la charge exclusive de P7S1 et ce indépendamment de l'approbation finale du présent plan de fusion.

2. Les soussignés consentent mutuellement à tout mettre en œuvre, dans la limite des leurs pouvoirs respectifs, afin de mener la fusion envisagée à son terme suivant les modalités définies ci-dessus, et ce sous réserve de l'approbation du présent plan par l'assemblée générale des sociétés qui fusionnent et de la conformité aux dispositions légales et aux dispositions des articles 278 et 261 et suiv. de la Loi.

3. Les soussignés conviennent de s'échanger mutuellement et de communiquer aux associés des sociétés qui fusionnent toute information utile sous la forme établie par les dispositions légales qui régissent la présente fusion.

4. Les documents et les données échangées entre les sociétés dans le cadre du présent projet sont confidentiels.

5. Les soussignés consentent mutuellement à respecter cette confidentialité.

6. Le projet de fusion sera soumis à l'assemblée générale des associés de la société absorbée (SBS) ainsi qu'à celle de la société absorbante (P7S1), au moins un mois après le dépôt du présent plan et sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en conformité avec les dispositions des articles 9 et 262 de la Loi, étant entendu que les conseils de gérance des sociétés qui fusionnent mettront tout en œuvre pour que la date d'approbation soit autour du et dans tout les cas, au moins un mois après le dépôt du présent plan au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

7. Le présent texte est rédigé à la date du 9 août 2007, au Luxembourg, en six exemplaires originaux, chaque version étant identique en vue d'être publié au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 262 de la Loi.

8. Les sociétés donnent tout pouvoir à M^e Jérôme Bouclier et M^e Romain Sabatier, ou en leur absence, à tout avocat de NautaDutilh AVOCATS LUXEMBOURG, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme véritable représentant légal et mandataire, à agir en son nom et pour son compte aux fins de publier et de signer, dans la mesure du nécessaire, tout document relatif au dépôt du présent plan et à sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société à responsabilité limitée SBS BROADCASTING S.à r.l.
PRO SERVICES MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant
C. Raths

Pour la société à responsabilité limitée P7S1 BROADCASTING S.à r.l.

C. Albert
Gérant

Référence de publication: 2007086731/5267/252.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03308. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Finance Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007083520/242/12.

(070091986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Ad Hoc Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour AD HOC CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007083527/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09996. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

COREplus II Lux GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.214.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of July.

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COREplus II GP, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801-1120, United States,

represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in New York, United States, on 19 July 2007.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée»:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the units created hereafter and among all those who may become unitholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to serve as general partner (associé commandité) to COREplusII DIVERSIFIED FEEDER, SICAR S.C.A. (the SICAR), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) pursuant to the Luxembourg law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital.

The Company may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SICAR. It may, on behalf of the SICAR, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of units or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the SICAR and holders of shares of the SICAR, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SICAR. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

Furthermore, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of COREplus II LUX GP, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its unitholders. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Capital - Units

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five (25) units with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

Each unit is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be modified at any time by approval of a majority of unitholders representing three quarters of the capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's units are freely transferable among unitholders. Any inter vivos transfer to a new unitholder is subject to the approval of such transfer given by the other unitholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the capital.

In the event of death, the units of the deceased unitholder may only be transferred to new unitholders subject to the approval of such transfer given by the other unitholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the capital. Such approval is, however, not required in case the units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the unitholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be unitholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers shall be elected by the sole unitholder, or as the case may be, the unitholders, at their annual general meeting, which shall (i) name him/ them as «A Manager» and «B Manager» and (ii) determine the number of managers, his/their remuneration and term of office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole unitholder, or as the case may be, the unitholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signatures of any A Manager together with any B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two A Managers and one B Manager, which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or e-mail another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conferencecall, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least two A Managers and one B Manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least two A Managers and one B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which

the Company is a unitholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of such duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole unitholder - Collective decisions of the unitholders

Art. 18. Each unitholder may participate in collective decisions irrespective of the number of units which he owns. Each unitholder is entitled to as many votes as he holds or represents units.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by unitholders owning more than half of the capital.

The unitholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of unitholders representing three quarters of the capital at least.

Art. 20. In the case of a sole unitholder, such unitholder exercises the powers granted to the general meeting of unitholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the capital. The balance may be freely used by the unitholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of unitholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the units of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the units are subscribed by the sole unitholder, prequalified.

All the units so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which result from the incorporation of the Company are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) and shall be borne by WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, initiator of the SICAR managed by the Company.

Resolutions of the sole unitholder

The sole unitholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. The following person(s) are/is appointed, for an indefinite period, as manager(s) of the Company:

- Mr Bruno Vanderschelden, General Manager of MERCURIA SERVICES S.A., Luxembourg professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as B Manager;
- Mr Ravi Vish, Chief Executive Officer, Private Equity Group, WestLB ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, professionally residing in 1185, Avenue of the Americas, 7th Floor, New York, NY 10036, as A Manager;
- Mr John D. O' Malley, Jr., General Partner Private Equity Group, WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, professionally residing in 100, North Riverside Plaza, Suite 1700, Chicago, IL 60606, United States of America, as A Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COREplus II GP, LLC, une société de droit américain du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801-1120, Etats-Unis,

ici représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis, le 19 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de COREplus II DIVERSIFIED FEEDER, SICAR S.C.A. (en abrégé la SICAR), une société en commandite par actions, qualifiée de société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque.

La Société peut exercer toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion de la SICAR. Elle pourra, pour compte de la SICAR, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres de parts ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte de la SICAR et des propriétaires d'actions de la SICAR tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de la SICAR, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de COREplus II LUX GP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

B. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représentée par vingt-cinq (25) parts sociales, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, lors de l'assemblée générale annuelle, fixant (i) sa/leur désignation en tant que «Gérant de Catégorie A» ou «Gérant de Catégorie B» et (ii) le nombre de gérants, sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux Gérants de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, en ce compris deux Gérants de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, en ce compris les voix d'au moins deux Gérants de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un manquement à ces devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

La totalité des parts sociales a été souscrite par l'associé unique préqualifié.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

84119

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui est mis à charge de la Société en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-) et sera mis à charge de WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, initiateur de la SICAR gérée par la Société.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. La/les personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Bruno Vanderschelden, Directeur Général de MERCURIA SERVICES S.A., Luxembourg, résidant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B.
 - M. Ravi Vish, Chief Executive Officer, Private Equity Group, WestLB ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, résidant au 1185, Avenue of the Americas, 7th Floor, New York, NY 10036, en qualité de Gérant de Catégorie A.
 - M. John D. O' Malley, Jr., General Partner Private Equity Group, WestLB MELLON ASSET MANAGEMENT (USA), LLC, résidant au 100, North Riverside Plaza, Suite 1700, Chicago, IL 60606, en qualité de Gérant de Catégorie A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kass, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2007, REM/2007/1480. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007086554/218/350.

(070104111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

So.Co.Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.186.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 22 juin 2007 au siège social de la Société

Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite en date du 20 octobre 2006 de l'administrateur Francesca Docchio en remplacement de Madame Maria Laura Guardamagna.

De plus, l'assemblée générale prend note du décès de l'administrateur Carlangela Parodi Delfino Ratti et décide de nommer en son remplacement Monsieur Candido Manzoni, administrateur de sociétés, né le 9 août 1941 à Bellano, Italie, avec adresse à Via Imbonati, 1, I-22100, Como, Italie.

Le mandat de des administrateurs Francesca Docchio et Candido Manzoni prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'administration

M. Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2007083217/1142/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Sogedic Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.281.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Suite aux démissions de:

- Madame Viviane Leurin, Directeur, demeurant professionnellement au 56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,

- Monsieur Hans-Ulrich Hügli, Directeur, demeurant professionnellement au 56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Sont élus Administrateurs pour une période d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Mireille Gehlen, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Thierry Jacob, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Administrateur pour la même période:

- Monsieur Franz Fischer, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement au 42, Obere Relhalde, CH-6340 Suisse.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- EVERARD & KLEIN S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5929 Itzig (Luxembourg).

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007082613/802/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Azure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.746.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.413.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082354/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03970. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. IXIS International Funds (Lux) I).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I, a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the «Company») qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of December 20th, 2002

on undertakings for collective investment as amended (the «2002 Law»), incorporated pursuant to a notarial deed dated December 1st, 1995 of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 6 on January 4th, 1996. The articles of incorporation have been amended for the last time on June 15th 2006 by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, and were published in the Mémorial, number 2059 on November 3rd, 2006.

The meeting was opened at 2.00 pm under the chairmanship of Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Evelyne Denis, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Mike Wickler, employee, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The present meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting held before the undersigned notary on 15 June 2007 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the «1915 Law»), as amended, and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. No quorum is required by Article 67-1 (2) of the 1915 Law as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. All the shares being registered shares, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 20 June 2007.

V. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I to NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I and subsequent amendment of Article 1 «Name» of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles»), so as to read as follows:

«There exists, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I (hereinafter the «Company»).»

2. Amendment of Article 2 «Registered Office» of the Articles by adding one sentence at the end of the first paragraph, so as to read as follows:

«The registered office of the Company may be transferred within the same municipality by simple decision of the board of directors.»

3. Amendment of the second paragraph of Article 4 «Purpose» of the Articles to insert a definition of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and subsequent modifications (the «2002 Law») in Articles 5, 17, 21, 24, 27 and 32 to make a reference to the new definition of the 2002 Law.

4. Amendment of Article 7 «Issue of Shares» of the Articles by adding a sentence at the end of the fourth paragraph, so as to read as follows:

«If subscribed shares are not paid for, the Company may redeem the shares issued whilst retaining the right to claim its issue fees, commissions and any difference.»

5. Amendment of item (e) under section III of Article 11 «Calculation of Net Asset Value per Share» of the Articles, so as to read as follows:

«(e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the board of directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Company;».

6. Amendment of item (c) of Article 12 «Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversation of Shares» of the Articles, so as to read as follows:

«(c) during any breakdown in the means of computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares; or».

7. Amendment of Article 13 «Directors» of the Articles by adding a paragraph after the first paragraph and by changing the wording of the following paragraph, so as to read as follows:

«If a legal entity is appointed as director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast.»

8. Amendment of Article 14 «Board Meetings» of the Articles by (i) adding one paragraph after paragraph 5 and (ii) by changing the wording of the new paragraph 8, so as to read as follows:

(i) new paragraph 6:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.»

(ii) new paragraph 8:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.»

9. Amendment of Article 22 «General Meetings of Shareholders of the Company» of the Articles by (i) changing the wording of the third paragraph, (ii) adding a new paragraph at the end of paragraph 7, (iii) adding 3 new paragraphs after the new paragraph 12, and (iv) changing the last paragraph, so as to read as follows:

(i) third paragraph:

«It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.»;

(ii) new paragraph 8:

«One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such a request must be sent to the registered office of the Company by registered mail at least five days before the relevant meeting.»;

(iii) three new paragraphs:

«Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.»;

(iv) last paragraph:

«Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast.»

10. Amendment of paragraphs 3, 4 and 5 of Article 23 «General meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares» of the Articles and deletion of the last paragraph, so as to read as follows:

«The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 and 12 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the votes validly cast.»

11. Amendment of (i) the last sentence of paragraph 2 and (ii) paragraph 6 of Article 24 «Termination and Amalgamation of Sub-Funds or classes of shares» of the Articles, so as to read as follows:

(i) Paragraph 2: «There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.»;

(ii) Paragraph 6: «Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.»

12. Miscellaneous.

VI.- Pursuant to the attendance list, 292,502 shares are represented at the present meeting.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I TO NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I and to subsequently amend Article 1 «Name» of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles»), so as to read as follows:

«There exists, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I (hereinafter the «Company»).»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 2 «Registered Office» of the Articles by adding one sentence at the end of the first paragraph, so as to read as follows:

«The registered office of the Company may be transferred within the same municipality by simple decision of the board of directors.»

Third resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of Article 4 «Purpose» of the Articles to insert a definition of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and subsequent modifications in Articles 5, 17, 21, 24, 27 and 32 to make a reference to the new definition of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 7 «Issue of Shares» of the Articles by adding a sentence at the end of the fourth paragraph, so as to read as follows:

«If subscribed shares are not paid for, the Company may redeem the shares issued whilst retaining the right to claim its issue fees, commissions and any difference.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend item (e) under section III of Article 11 «Calculation of Net Asset Value per Share» of the Articles, so as to read as follows:

«(e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the board of directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Company;».

Sixth resolution

The meeting decides to amend item (c) of Article 12 «Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares» of the Articles, so as to read as follows:

«(c) during any breakdown in the means of computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares; or».

Seventh resolution

The meeting decides to amend Article 13 «Directors» of the Articles by adding a paragraph after the first paragraph and by changing the wording of the following paragraph, so as to read as follows:

«If a legal entity is appointed as director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast.»

Eighth resolution

The meeting decides to amend Article 14 «Board Meetings» of the Articles by (i) adding one paragraph after paragraph 5 and (ii) by changing the wording of the new paragraph 8, so as to read as follows:

(i) new paragraph 6:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a

meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.»

(ii) new paragraph 8:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.»

Ninth resolution

The meeting decides to amend Article 22 «General Meetings of Shareholders of the Company» of the Articles by (i) changing the wording of the third paragraph, (ii) adding a new paragraph at the end of paragraph 7, (iii) adding 3 new paragraphs after the new paragraph 12, and (iv) changing the last paragraph, so as to read as follows:

(i) third paragraph:

«It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.»;

(ii) new paragraph 8:

«One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such a request must be sent to the registered office of the Company by registered mail at least five days before the relevant meeting.»;

(iii) three new paragraphs:

«Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.»;

(iv) last paragraph:

«Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast.»

Tenth resolution

The meeting decides to amend paragraphs 3, 4 and 5 of Article 23 «General meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares» of the Articles and to delete the last paragraph, so as to read as follows:

«The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 and 12 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the votes validly cast.»

Eleventh resolution

The meeting decides to amend (i) the last sentence of paragraph 2 and (ii) paragraph 6 of Article 24 «Termination and Amalgamation of Sub-Funds or classes of shares» of the Articles, so as to read as follows:

(i) Paragraph 2: «There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.»;

(ii) Paragraph 6: «Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.»

The resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), et constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en vertu de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif dûment modifiée (la «Loi 2002»), suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 6 en date du 4 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juin 2006 par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, et ont été publiés au Mémorial, numéro 2059 du 3 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mme Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Evelyne Denis, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mike Wickler, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée se réunit sur deuxième convocation, l'assemblée générale extraordinaire tenue en présence du notaire soussigné le 15 juin 2007 n'ayant pas pu statuer valablement sur les points portés à son ordre du jour, le quorum imposé par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «Loi 1915»), telle que modifiée, n'ayant pas été atteint.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'aucun quorum n'est requis par l'Article 67-1 (2) de la Loi 1915 telle que modifiée et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes valablement exprimés à l'assemblée.

IV. Toutes les actions étant nominatives, des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 20 juin 2007.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination - il est proposé de changer IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I en NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I et, en conséquence, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société (ci-après les Statuts), intitulé «Dénomination», en utilisant le texte suivant:

«Il existe une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I (ci-après la «Société»).»

2. Modification de l'article 2 des Statuts, intitulé «Siège social» - il est proposé de rajouter la phrase suivante à la fin du premier paragraphe:

«Le siège social de la Société peut être transféré dans la même commune par simple décision du conseil d'administration.»

3. Modification du deuxième paragraphe de l'article 4 des Statuts, intitulé «Objet» - il est proposé d'insérer une définition de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi 2002») et, en conséquence, de modifier les articles 5, 17, 21, 24, 27 et 32 afin de faire référence à la nouvelle définition de la Loi 2002.

4. Modification de l'article 7 des Statuts, intitulé «Émission des Actions» - il est proposé de rajouter la phrase suivante à la fin du quatrième paragraphe:

«Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut racheter les actions émises tout en se réservant le droit de réclamer les frais d'émission, commissions et tous autres frais.»

5. Modification de l'alinéa (e) de la partie III de l'article 11 des Statuts, intitulé «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action» - il est proposé d'utiliser le texte suivant:

«e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les catégories d'actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du conseil d'administration, le droit respectif de

chaque catégorie d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette catégorie d'actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte; (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la catégorie d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents d'offre d'actions de la Société.»

6. Modification de l'alinéa (c) de l'article 12 des Statuts, intitulé «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions» - il est proposé d'utiliser le texte suivant:

«(c) lorsque les moyens de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs d'une catégorie d'actions sont hors service;»

7. Modification de l'article 13 des Statuts, intitulé «Administrateurs» - il est proposé de rajouter un paragraphe après le premier paragraphe et de changer la formulation du paragraphe suivant, en utilisant le texte suivant:

«Si une personne morale est nommée comme administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir désigné un successeur qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale.

Les administrateurs doivent être élus à la majorité des votes valablement émis.»

8. Modification de l'article 14 des Statuts, intitulé «Réunions du Conseil d'Administration» - il est proposé de rajouter un paragraphe après le paragraphe 5 et de changer la formulation du nouveau paragraphe 8, en utilisant le texte suivant:

(i) Nouveau paragraphe 6:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire permettant à tous les participants d'entendre les uns les autres en continu et de participer à la réunion sans interruption et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Toute réunion organisée par ces moyens de télécommunication est réputée avoir lieu au siège social de la Société.»

(ii) Nouveau paragraphe 8:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.»

9. Modification de l'article 22 des Statuts, intitulé «Assemblées Générales des Actionnaires de la Société» - il est proposé de changer la formulation du troisième paragraphe, de rajouter un nouveau paragraphe à la fin du paragraphe 7, de rajouter trois nouveaux paragraphes après le nouveau paragraphe 12 et de modifier le dernier paragraphe, en utilisant le texte suivant:

(i) Troisième paragraphe:

«Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.»

(ii) Nouveau paragraphe 8:

«Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Leur demande doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.»

(iii) Trois nouveaux paragraphes:

«Les actionnaires qui participent à une assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant de les identifier sont réputés assister en personne à cette assemblée aux fins du calcul des quorums et des voix. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à tous les participants d'entendre les uns les autres en continu et permettre une participation effective à l'assemblée.

Les actionnaires peuvent voter aux assemblées grâce aux bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation à l'assemblée. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société. Ces bulletins doivent indiquer, au minimum, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote des participants et, pour chacune des propositions, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour ou contre ou de s'abstenir en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote sur lesquels aucune des cases «pour», «contre» et «abstention» n'est cochée sont réputés nuls. La Société ne prend en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.»

(iv) Dernier paragraphe:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.»

10. Modification de l'article 23 des Statuts, intitulé «Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou Plusieurs Catégories d'Actions» - il est proposé de supprimer le dernier paragraphe et de modifier les paragraphes 3, 4 5, en utilisant le texte suivant:

«Les dispositions de l'article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.»

11. Modification de l'article 24 des Statuts, intitulé «Fermeture et Fusion de Compartiments» - il est proposé de modifier la dernière phrase du paragraphe 2 et le paragraphe 6, en utilisant le texte suivant:

(i) Paragraphe 2:

«Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des votes valablement émis.»

(ii) Paragraphe 6:

«Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des votes valablement émis.»

12. Divers

VI.- Il résulte de la liste de présence que 292.502 actions sont représentées à la présente Assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I en NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I et, en conséquence, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société (ci-après les Statuts), intitulé «Dénomination», qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I (ci-après la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts, intitulé «Siège social» et de rajouter la phrase suivante à la fin du premier paragraphe, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la Société peut être transféré dans la même commune par simple décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 4 des Statuts, intitulé «Objet» et d'insérer une définition de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif et, en conséquence, de modifier les articles 5, 17, 21, 24, 27 et 32 afin de faire référence à la nouvelle définition de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, intitulé «Émission des Actions» et de rajouter la phrase suivante à la fin du quatrième paragraphe, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut racheter les actions émises tout en se réservant le droit de réclamer les frais d'émission, commissions et tous autres frais.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa (e) de la partie III de l'article 11 des Statuts, intitulé «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action» et d'utiliser le texte suivant, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les catégories d'actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du conseil d'administration, le droit respectif de chaque catégorie d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette catégorie d'actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte; (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la catégorie d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents d'offre d'actions de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa (c) de l'article 12 des Statuts, intitulé «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions», et d'utiliser le texte suivant, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«c) lorsque les moyens de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs d'une catégorie d'actions sont hors service;»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts, intitulé «Administrateurs» et de rajouter un paragraphe après le premier paragraphe et de changer la formulation du paragraphe suivant, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Si une personne morale est nommée comme administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir désigné un successeur qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale.

Les administrateurs doivent être élus à la majorité des votes valablement émis.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts, intitulé «Réunions du Conseil d'Administration» et de rajouter un paragraphe après le paragraphe 5 et de changer la formulation du nouveau paragraphe 8, qui auront dorénavant la teneur suivante:

(i) Nouveau paragraphe 6:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire permettant à tous les participants d'entendre les uns les autres en continu et de participer à la réunion sans interruption et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Toute réunion organisée par ces moyens de télécommunication est réputée avoir lieu au siège social de la Société.»

(ii) Nouveau paragraphe 8:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts, intitulé «Assemblées Générales des Actionnaires de la Société» et de changer la formulation du troisième paragraphe, de rajouter un nouveau paragraphe à la fin du paragraphe 7, de rajouter trois nouveaux paragraphes après le nouveau paragraphe 12 et de modifier le dernier paragraphe, qui auront dorénavant la teneur suivante:

(i) Troisième paragraphe:

«Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.»

(ii) Nouveau paragraphe 8:

«Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Leur demande doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.»

(iii) Trois nouveaux paragraphes:

«Les actionnaires qui participent à une assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant de les identifier sont réputés assister en personne à cette assemblée aux fins du calcul des quorums et des voix. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à tous les participants d'entendre les uns les autres en continu et permettre une participation effective à l'assemblée.

Les actionnaires peuvent voter aux assemblées grâce aux bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation à l'assemblée. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société. Ces bulletins doivent indiquer, au minimum, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote des participants et, pour chacune des propositions, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour ou contre ou de s'abstenir en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote sur lesquels aucune des cases «pour», «contre» et «abstention» n'est cochée sont réputés nuls. La Société ne prend en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.»

(iv) Dernier paragraphe:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts, intitulé «Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou Plusieurs Catégories d'Actions» et de supprimer le dernier paragraphe et de modifier les paragraphes 3, 4 5, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Les dispositions de l'article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 des Statuts, intitulé «Fermeture et Fusion de Compartiments» et de modifier la dernière phrase du paragraphe 2 et le paragraphe 6, qui auront dorénavant la teneur suivante:

(i) Paragraphe 2:

«Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des votes valablement émis.»

(ii) Paragraphe 6:

«Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des votes valablement émis.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. Kemp, E. Denis, M. Wickler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18194. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086555/242/496.

(070102546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Media Translations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Media Translations and Accountancy S.à r.l.).

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 105.660.

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtswohnsitze zu Clerf.

Sind erschienen:

1.- Herr Aloys Küpper, Buchhalter, geboren zu Rocherath (B), am 9. August 1952, wohnhaft zu B-4761 Büllingen, Krinkelt 118.

2.- Herr Edmund Niessen, Übersetzer, geboren zu Elsenborn (B), am 22. Februar 1952, wohnhaft zu B-4750 Bütgenbach/Elsenborn, Trierer Strasse 24.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

Die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIA TRANSLATIONS AND ACCOUNTANCY S.à r.l. zu sein, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit dem damaligen Amtswohnsitze zu Remich, am 10. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C n ° 386

vom 8. Oktober 1994, eingeschrieben im R.C.S. unter der Nummer B 105.660 und mit Sitz zu L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot und ersuchten den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

1.- Die Gesellschafter Herr Edmund Niessen und Herr Aloys Küpper beschliessen einstimmig den Namen der Gesellschaft in MEDIA TRANSLATIONS s.à.r.l. umzuändern.

Infolge vorstehender Namensänderung erhält Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

« **Art. 1.** Die vorgenannten Komparenten errichteten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung MEDIA TRANSLATIONS s.à.r.l. Gesellschaft mit beschränkter Haftung.»

2.- Die Gesellschafter Herr Edmund Niessen und Herr Aloys Küpper beschließen einstimmig Herrn Aloys Küpper, vorgeannt, von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft abuberufen und ihm volle Entlastung zu erteilen.

Herr Dirk Küpper, Buchhalter, geboren zu Malmédy (B), am 18. Oktober 1977, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, Haus Nummer 151 wird einstimmig auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer ernannt.

3.- Die Gesellschafter Herr Edmund Niessen und Herr Aloys Küpper beschliessen einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot nach L-9991 Weiswampach, Haus Nummer 151, zu verlegen.

4.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen sind zu Lasten der vorstehenden Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Küpper, D. Küpper, E. Niessen, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 11 juillet 2007, vol. 356, fol. 70, case 11. CLE/2007/710. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 12. Juli 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2007082454/238/45.

(070090681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

O.B.B. Wembley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour O.B.B. WEMBLEY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082447/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02468. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Jalfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.521.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082491/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04306. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

LDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 51.524.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082492/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04307. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

K. Kramer / P. Schott

Fondé de Pouvoir / Directeur-adjoint

Référence de publication: 2007082510/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04493. - Reçu 96 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Opportunity Properties Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Aerium Waibstadt S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007083508/202/13.

(070091788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Lubengo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour LUBENGO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083510/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10059. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pastelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.546.

Le bilan au 12 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007082506/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09649. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

SASONI S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. de Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007083532/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04375. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Sodexho Résidences Services, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg F 1.277.

Les statuts coordonnés du 12 juin 2007 de la société SODEXHO RESIDENCES SERVICES ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083555/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08160. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Tosinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.324.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083529/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10039. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Tridoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 3A, rue de Mullendorf.
R.C.S. Luxembourg B 113.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083126/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02884. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Finestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 55.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083129/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02881. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Aliunde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 115.597.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083141/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02874. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

OLSOMMER Rémy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3431 Dudelange, 2, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 91.950.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083192/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04560. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Artil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 88.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083139/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02879. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Compact AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083144/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02868. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Tialma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 116.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083124/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02886. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Third Millennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 57.132.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083163/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05094. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Jaune Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.152.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour JAUNE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083513/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10057. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Myosotis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour MYOSOTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083507/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10019. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Harden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083150/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02863. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Trolux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 60.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083208/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04584. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DROPAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007083320/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04552. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Frankline International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.598.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083153/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02861. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083894/242/13.

(070092763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083518/242/13.

(070091994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Advent Knight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.687.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT KNIGHT HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg with its registered address at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted by the undersigned notary on July 3, 2007,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 3 July 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT KNIGHT S.à.r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by ADVENT KNIGHT HOLDING S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Janet Hennessy, venture capitalist, born on April 27, 1957 in Medford, MA, United States of America, residing at 75, State Street, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;

- Mr Fergal O'Hannrachain, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT KNIGHT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés est en cours, constituée par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2007,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 juillet 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT KNIGHT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT KNIGHT HOLDING S.à r.l., prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Janet Hennessy, venture capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;

- Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7901. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007085334/239/340.

(070094852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

C. Jager.

Référence de publication: 2007083488/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04361. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

CP (Luxco) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.872.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007083530/243/12.

(070091782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Fortune Fund (en liquidation).

Extrait d'un jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 2^e section ayant siégé en matière commerciale, en date du 3 mai 2002

«Par ces motifs:

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, après instruction de la demande en audience publique et après avoir entendu Madame la 1^{ère} Vice-Présidente Maryse WELTER en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions, ...

partant modifie le mode de liquidation du fonds commun de placement Fortune Fund, déterminé suivant le jugement de mise en liquidation du 16 décembre 1975 tel que modifié par le jugement du 8 juillet 1981 en y insérant l'article 508 du code de commerce avec la teneur qui suit:

«A défaut de déclaration et d'affirmation de leurs droits, les créanciers défaillants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions; toutefois ils pourront déclarer et affirmer leurs droits et créances jusqu'à la dernière

distribution des deniers inclusivement. Leurs déclarations ne suspendront pas les répartitions ordonnées, mais si de nouvelles répartitions sont ordonnées après ces déclarations, ils y seront compris pour la somme qui sera provisoirement déterminée par les liquidateurs et qui sera tenue en réserve jusqu'à ce que leurs créances aient été admises. Les déclarants ne pourront rien réclamer sur les répartitions ordonnées avant leurs déclarations, mais ils auront droit à prélever sur l'actif non encore réparti les dividendes afférents à leurs créances dans les premières répartitions»;

dit que le présent jugement sera publié par extrait par les soins du liquidateur dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dans les journaux LUXEMBURGER WORT, REPUBLICAIN LORRAIN et LE SOIR, en même temps que le liquidateur publiera dans les mêmes journaux, et au moins 30 jours avant la date à laquelle la requête en déclaration de dividende sera présentée à l'audience publique du Tribunal, un avis renseignant sommairement l'objet de la requête en déclaration de dividende avec le taux de dividende proposé et avec déclaration que seront omis tous créanciers n'ayant pas fait leurs déclarations de créance par voie recommandée de telle façon qu'elles soient entre les mains du liquidateur au plus tard la veille de l'audience publique du Tribunal où sera entendue la requête en déclaration de dividende, lesdits créanciers ne pouvant dès lors pas participer au produit de la liquidation et étant forclos de tous droits dans la liquidation;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant tout recours ... ».

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signé: M. Welter, M. Mathay.

Le liquidateur judiciaire:
Georges Baden
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007087952/8024/38.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04078. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A.
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007083453/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02153. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

La Fayette Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.281.

Par résolution signée en date du 1^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian Belliveau, avec adresse au 50, Borrow Street, NY-10014-3740, New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083182/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.